



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 26 mars 2024
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20240326-D00168310-DE

EXTRAIT N°001683
du
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 26 mars 2024

Aujourd'hui, le **mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Philippe DENIS
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

AQUITANIS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

REUNION DU BUREAU DU 26 MARS 2024

N° de Rapport : 24-16
Code direction : DG
Nom du référent : JL. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 22 FEVRIER 2024

Le jeudi 22 février 2024, le Bureau d'aquitanis a tenu réunion à 14h30, au sein du Siège situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 22 FEVRIER 2024

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;*

Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix **CONTRE** :

ABSTENTIONS :

Voix **POUR** : 7

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 22 février 2024.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 mars 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20240326-D001684I0-DE

E X T R A I T N°001684
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
Du

Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 26 mars 2024

Aujourd'hui, le **mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Philippe DENIS
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION : OPE-AMBARES - ZAC CENTRE VILLE - SECTEUR A - ACQUISITION ET REVENTE ENTREPOT ALBERT

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix **CONTRE** :

ABSTENTIONS :

Voix **POUR** : 5

M. Guendez ne prend pas part au vote.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à :

- Signer la promesse d'achat des parcelles cadastrées BI 374 et 367 sises 4 rue du Président René Coty à Ambares-et-Lagrave ainsi que l'acte authentique correspondant le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte au prix de 250 800,41 euros hors taxes,
- Signer le compromis de vente des parcelles cadastrées BI 374 et 367 sises 4 rue du Président René Coty à Ambares-et-Lagrave avec la Ville d'Ambares-et-Lagrave ainsi que l'acte authentique correspondant le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte au prix de 250 800,41 euros hors taxes majoré des frais d'acquisition qu'Aquitanis aura préalablement supportés.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 mars 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20240326-D00168510-DE

EXTRAIT N°001685
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 26 mars 2024

Aujourd'hui, le **mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Philippe DENIS
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 mars 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20240326-D00168610-DE

E X T R A I T N°001686
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 26 mars 2024

Aujourd'hui, le **mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Philippe DENIS
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

**II. DELIBERATION : : OPE 902-BORDEAUX CLAVEAU-ACQUISITION PARCELLES
BORDEAUX METROPOLE-EXTENSION DES JARDINS-RUE MESTE VERDIE ET
ETIENNE DUPERAT**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix **CONTRE** :

ABSTENTIONS :

Voix **POUR** : 7

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer la convention de cession pour ces deux parcelles de 19m² et 17m², ainsi que les actes authentiques correspondants à titre gratuit, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir ces actes.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

E X T R A I T N°001687
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
Du

Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 26 mars 2024

Aujourd'hui, le **mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Philippe DENIS
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

II. DÉLIBÉRATION : PRINCIPE D'INTERVENTION DANS LE CADRE D'UN PROJET D'HABITAT PARTICIPATIF SUR LA COMMUNE DU BOUSCAT

Après avoir pris connaissance du Rapport;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix **CONTRE** :

ABSTENTIONS :

Voix **POUR** : 7

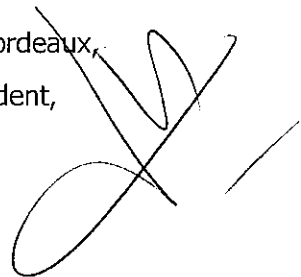
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à :

- Lancer les études préalables à l'acquisition du foncier (études environnementales, études urbanistiques, ...)
- Procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur, et à signer les marchés correspondants
- Demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 mars 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20240326-D00168910-DE

E X T R A I T N°001689
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 26 mars 2024

Aujourd'hui, le **mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Philippe DENIS
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION: VALIDATION DU PRIX DE VENTE DU LOGEMENT SIS 305 RUE BLANQUI A BORDEAUX, COMMERCIALISE EN 2024 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE VENTE HLM DE L'OPH AQUITANIS

Après avoir pris connaissance du Rapport;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 443-7 et L.443-11,

Vu les articles L.443-12 et L.443-12-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les conditions définies par le décret N° 2019-1183 du 15 novembre 2019,

Vu la grille de prix présentée ci-dessus ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que le résultat du vote est le suivant :

Voix **CONTRE** :

ABSTENTIONS :

Voix **POUR** : 7

DELIBERE

ARTICLE 1^{ER} : Le Bureau du Conseil d'Administration valide à l'unanimité le prix de vente applicable au logement sis 305 rue Blanqui à BORDEAUX, cité CLAVEAU, commercialisé au cours de l'année 2024, tel que détaillé dans la grille de prix proposée.

ARTICLE 2 : Le Bureau du Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Directeur général à déléguer ses pouvoirs de signature de l'acte notarié aux représentants de l'Etat dûment assermentés concernant le logement 305 rue Blanqui proposé à la vente en 2024, en l'occurrence, les clercs de l'office notarial nommément désigné pour recevoir les actes.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 mars 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20240326-D00169010-DE

EXTRAIT N°001690
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 26 mars 2024

Aujourd'hui, le **mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Philippe DENIS
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION : OPE-AYTRE-ZAC BONGRAINE-VENTE ILOT B1 AUX OPERATEURS – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix **CONTRE** :

ABSTENTIONS :

Voix **POUR** : 7

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur à signer les promesses de vente de l'îlot B1 de la ZAC Bongraine ainsi que les actes authentiques de vente indépendamment les uns des autres le cas échéant avec EDEN/QUARTUS (ou toute autre société majoritairement détenue par ces dernières) et Axanis moyennant un prix de vente de 800 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements en accession libre destinés aux investisseurs, 390 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements destinés aux propriétaires occupants et 350 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements commercialisés en Bail Réel Solidaire, augmentés le cas échéant d'une participation maximale de 7 000 euros par place de stationnement dans le cas où Aquitanis réaliserait ces places pour que l'îlot soit conforme à la réglementation du PLUI, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 mars 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20240326-D00169110-DE

E X T R A I T N°001691
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
Du

Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 26 mars 2024

Aujourd'hui, le **mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Philippe DENIS
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION : OPE-AYTRE-ZAC BONGRAINE-VENTE ILOT B2 AUX OPERATEURS – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix **CONTRE** :

ABSTENTIONS :

Voix **POUR** : 7

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur à signer les promesses de vente de l'îlot B2 de la ZAC Bongraine ainsi que les actes authentiques de vente indépendamment les uns des autres le cas échéant avec EDEN/QUARTUS (ou toute autre société majoritairement détenue par ces dernières) et l'OPH de La Rochelle moyennant un prix de vente de 800 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements en accession libre destinés aux investisseurs, 390 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements destinés aux propriétaires occupants et 200 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux, augmentés le cas échéant d'une participation maximale de 7 000 euros par place de stationnement dans le cas où Aquitanis réaliserait ces places pour que l'îlot soit conforme à la réglementation du PLUI, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 mars 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20240326-D00169210-DE

EXTRAIT N°001692
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
Du

Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 26 mars 2024

Aujourd'hui, le **mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Philippe DENIS
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

**II. DELIBERATION : OPE-AYTRE-ZAC BONGRAINE-VENTE ILOT E AUX OPERATEURS
– MODIFICATION DU PRIX DE VENTE**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix **CONTRE** :

ABSTENTIONS :

Voix **POUR** : 7

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur à signer les promesses de vente de l'îlot E de la ZAC Bongraine ainsi que les actes authentiques de vente indépendamment les uns des autres le cas échéant avec EDEN/QUARTUS (ou toute autre société majoritairement détenue par ces dernières) et Axanis moyennant un prix de vente de 800 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements en accession libre destinés aux investisseurs, 390 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements destinés aux propriétaires occupants, 250 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements commercialisés en Bail Réel Solidaire et 200 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux, augmentés le cas échéant d'une participation maximale de 7 000 euros par place de stationnement dans le cas où Aquitanis réaliserait ces places pour que l'îlot soit conforme à la réglementation du PLUI, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 mars 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20240326-D00169310-DE

E X T R A I T N°001693
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
Du

Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 26 mars 2024

Aujourd'hui, le **mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Philippe DENIS
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

**II. DELIBERATION : OPE-AYTRE-ZAC BONGRAINE-VENTE ILOT F AUX OPERATEURS
– MODIFICATION DU PRIX DE VENTE**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix **CONTRE** :

ABSTENTIONS :

Voix **POUR** : 7

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau, autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur à signer les promesses de vente de l'îlot F de la ZAC Bongraine ainsi que les actes authentiques de vente indépendamment les uns des autres le cas échéant avec EDEN/QUARTUS (ou toute autre société majoritairement détenue par ces dernières) et Axanis moyennant un prix de vente de 800 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements en accession libre destinés aux investisseurs, 390 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements destinés aux propriétaires occupants et 350 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher pour les logements commercialisés en Bail Réel Solidaire, augmentés le cas échéant d'une participation maximale de 7 000 euros par place de stationnement dans le cas où Aquitanis réaliserait ces places pour que l'îlot soit conforme à la réglementation du PLUI, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 26 mars 2024
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20240326-D00168810-DE

EXTRAIT N°001688
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 26 mars 2024

Aujourd'hui, le **mardi vingt-six mars deux mille vingt-quatre**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ, - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Philippe DENIS
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

**II. DÉLIBÉRATION : ACQUISITION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE
COMPRENANT DES LOCAUX DE SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRON 10
LOGEMENTS INDIVIDUELS - LE BARP**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix **CONTRE** :

ABSTENTIONS :

Voix **POUR** : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le principe d'intervention de cette opération,

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général à recourir aux dispositions du décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016,

ARTICLE 3 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général à signer la convention type portant sur les conditions de réalisation et de financement de la caserne de gendarmerie située sur la commune du Barp et bénéficiant d'un prêt garanti par la commune du Barp.

Fait à Bordeaux,
Le Président,

